

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL192

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 23, substituer au mot : « transmissions », le mot : « communications ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec le terme retenu à l'alinéa 24.